



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ,
*chargé de la prévention et de la sécurité alimentaire
et de la médecine traditionnelle*

P O L Y N É S I E F R A N Ç A I S E

N° 676 / MSP

*Le ministre
Président du Conseil d'Orientation pour
le Suivi des Conséquences des Essais
Nucléaires (COSCEN)*

Papeete, le 11 décembre 2007

Affaire suivie par :
Bruno BARRILLOT

NOTE

Réhabilitation des anciennes installations de la DIRCEN

LES SITES OUBLIES

à

- **Monsieur le Président de la Polynésie française**
- **Monsieur le Ministre de la Santé, Président du COSCEN**

Cette note sera distribuée lors de la réunion sur les « réhabilitations » annoncée le vendredi 11 janvier 2008 et organisée par les représentants de l'Etat et des Armées à l'intention des membres du COSCEN.

En février 2006, le rapport de la Commission d'enquête de l'Assemblée de la Polynésie sur les essais nucléaires avait attiré l'attention sur la nécessaire réhabilitation environnementale des anciennes installations du CEP laissées à l'abandon dans les îles et atolls proches de Moruroa. Répondant à cette interpellation des autorités polynésiennes, la Ministre de la défense prit la décision de mettre en place un plan d'action de réhabilitation sur les atolls de Pukarua, Reao, Tureia, Hao et sur l'archipel des Gambier. Les premiers travaux réalisés sous la responsabilité du commandement supérieur des forces armées en Polynésie ont commencé en avril 2007 à Pukarua et se poursuivent actuellement. Une réhabilitation de grande ampleur a été prévue pour l'atoll de Hao et devrait nécessiter, selon les actuelles prévisions, plus de deux ans de travaux.

Mais les cinq sites des plus importantes annexes de l'ex-Dircen qui vont être réhabilités ne constituent pas les seules installations laissées à l'abandon dans les îles et atolls polynésiens depuis le début des essais. Hormis Moruroa et Fangataufa sur lesquels

il faudra revenir, ce sont près de 30 îles ou atolls qui devront faire l'objet d'une restauration environnementale.

1 - Tematangi, une station périphérique du CEP oubliée

1.1 - Tematangi avant le CEP

L'atoll de Tematangi est situé à 185 km à l'ouest de Moruroa. Cet atoll n'était pas habité en permanence au début des années 1960. Le Père Victor Vallons qui était le missionnaire catholique des Tuamotu Est a contribué, avec les habitants des atolls voisins de Reao et Pukarua, à planter (ou réhabiliter) la cocoteraie de Tematangi et des autres atolls de cette région (Maria, Matureivavao, Tenania, Vahaga, Tenararo, Vanavana, Tureia, Vairaatea, Vahitahi). En 1966, le Père Victor Vallons mentionnait dans une lettre à Mgr Mazé qu'il avait planté avec des équipes de Paumotu 135 000 jeunes cocotiers dans ces îles¹. Des équipes de travailleurs venus des atolls voisins passaient trois ou quatre mois par an à Tematangi pour la récolte du coprah.

1.2 - Tematangi, station périphérique du CEP (1966-1996)

Pendant la période des essais aériens, une station météo militaire était installée à Tematangi pour la durée de la campagne de tirs (voir photo Annexe 4).

Le CEP avait également installé à Tematangi un poste de surveillance radiologique sous la responsabilité du Service Mixte de Sécurité Radiologique. Un poste de télémesures a été également mis en place pour rendre compte du passage éventuel du nuage radioactif et du niveau de l'activité déposée au sol.

Pendant la période des essais souterrains, le réseau de télémesures dans les différentes îles proches de Moruroa a été maintenu jusqu'en 1983. Il a alors été remplacé par un système de dosimètres passifs².

Les installations de surveillance sur Tematangi ont été utilisées jusqu'à la fin des essais et gérées par des personnels militaires. En effet, le journal de bord du remorqueur militaire Rari en 1995 mentionne qu'il a effectué des transports pour le 5^{ème} RE entre Tureia et Tematangi³.

1.3 - Les installations militaires du CEP à Tematangi

L'atoll de Tematangi était la propriété de la mission catholique. Nous ignorons si un bail de location a été proposé par l'administration militaire à la Mission catholique pour l'installation du poste périphérique du CEP à Tematangi.

Les installations ont été construites sur le motu Temahui au nord ouest de l'atoll de Tematangi, face à la direction de Moruroa et Tureia. On y a construit un ponton d'accostage sur le récif, un pont de débarquement, une dalle d'atterrissage pour hélicoptères, une zone vie pour les personnels militaires (cantine, bâtiments d'habitation, terrain de volley-ball, shelters pour habitats provisoires, abri pour le groupe électrogène, hangar...) ainsi que des

¹ Lettre du Père Vallons à Mgr Mazé, 27 juin 1967, Archives de l'Archevêché de Papeete, C89-1/100

² Ministère de la défense, La dimension radiologique des essais nucléaires français en Polynésie, p. 97 et 99

³ <http://www.netmarine.net/bat/remorque/rari/histoire.htm>

infrastructures nécessaires aux appareils de mesure (canalisations pour l'alimentation électrique...).

Pendant la période des essais, de nombreux bâtiments de la marine nationale ont accosté à Tematangi pour le ravitaillement et les besoins des personnels militaires de la station. En mai 1974, le Transport de chaland de débarquement (TCD) Orage a effectué une mission de transport au profit de l'organisation des postes périphériques, du Service Mixte de Sécurité Radiologique (SMSR) et du service Météorologique dans l'archipel des Tuamotu (escales à Hao, Mururoa, Tureia, Tematangi, Vairaatea, Puka Puka, Pukarua, Reao, Vahitahi, Hereheretue, Anaa) puis des Gambier.

Au cours de cette mission aux Tuamotu, le bâtiment s'est échoué sur le plateau corallien prolongeant la pointe nord-ouest de l'atoll de Tematangi le 3 mai 1974.

Déséchoué le 4 mai, l'Orage est rentré par ses propres moyens à Papeete le 9 mai après avoir débarqué au passage sa dernière cargaison, destinée à Hereheretue. Cependant, un des 2 LCVP (embarcation de débarquement) qui avait été intensivement utilisé durant la manoeuvre de déséchouage a été disloqué et a coulé le 4 mai devant Tematangi par grands fonds⁴.

1.4 - Les retombées radioactives officiellement reconnues sur Tematangi

Le livre « *La dimension radiologique des essais nucléaires français en Polynésie* » diffusé (gratuitement) par le Ministère de la défense reconnaît seulement trois retombées sur l'atoll de Tematangi au cours de la période des essais. Il s'agit certainement d'une sous-estimation. En effet, les documents « secrets » ou « confidentiels » des années 1966 et 1967 publiés dans le rapport de l'Assemblée de la Polynésie française⁵ mentionnent que certaines retombées s'étalent « *sur toute la Polynésie le long d'un axe principal jalonné par Mururoa-Hereheretue-Tahiti* » ou encore qu'elles sont détectées par « *l'ensemble des postes du réseau polynésien* ».

Il n'y a donc aucune raison de penser que les nuages radioactifs qui provoquaient des retombées à l'ouest de Moruroa aient épargné Tematangi qui était le premier atoll habité le plus proche de Moruroa dans cette direction.

A l'occasion de chaque campagne de tirs, la station de Tematangi était « activée ». Ceci signifie que les relevés des stations radiologiques étaient envoyés quotidiennement à la direction du SMSR, et même deux fois par jour selon les témoignages. La transparence dont se targue aujourd'hui le Ministère de la défense devrait autoriser l'ouverture de tous ces documents des stations radiologiques qui permettraient d'approcher au plus près la réalité des retombées radioactives, non seulement sur Tematangi, mais sur l'ensemble de la Polynésie française.

Tir à l'origine des retombées	Date retombées sur Tematangi	Source d'information
Tir Capella 7 juillet 1968	7 juillet 1968	La dimension radiologique p. 382
Tir Melpomène 28 juillet 1973	28 juillet 1973 à 20 h 06 (H+6h)	La dimension radiologique p. 432
Tir Centaure 17 juillet 1974	17 juillet 1974	La dimension radiologique p. 442

1.5 - L'exploitation de la cocoteraie de Tematangi pendant la période des essais

⁴ <http://tcdorage.free.fr/histor1.htm>

⁵ Assemblée de la Polynésie française, Les Polynésiens et les essais nucléaires, février 2006, p. 61 et 69

Les informations que nous avons pu recueillir sont parcellaires et devraient être complétées. Dans une lettre adressée à Mgr Mazé le 27 juin 1967, le Père Victor Vallons exprime son inquiétude quant à l'exploitation des plantations de cocotiers et il annonce clairement que ses îles « sont toutes radioactives et terrain formellement interdit jusqu'à nouvel ordre ».

Le Père Vallons écrit précisément :

« Est-ce que vous avez su que toutes mes îles mises en valeur avec mes ruruhere de Reao et Pukarua sont toutes radioactives et terrain formellement interdit jusqu'à nouvel ordre ? Pour un an ? deux ans ?... toute la campagne ?... Malgré la promesse formelle du gouvernement et du CEP qu'il n'y aurait pas de dégâts ou des suites fâcheuses pour les indigènes des îles voisines. Si ce n'est pas là une suite fâcheuse, je n'en comprends rien. Marutea Sud dont la plonge était dorénavant réservée à mes îles ; Maria, Matureivavao, Tenania, Vahaga et Tenararo, toutes sont contagées (sic). Il ne reste que Tenararo à mettre en valeur et une petite moitié de Tenania. Nous avons 135 000 jeunes cocotiers dans ces îles. Provisoirement défense absolue d'y retourner, soit pour continuer, soit pour l'entretien. Malgré le contrat avec le CEP de dédommager les dégâts éventuels (600 fr par cocotier), j'en ai le cœur gros. Je me demande si le gros et dur travail de longues années aura servi à quelque chose. Mes ruruhere qui comptaient tellement sur ces îles sont si déçus que moi-même. Tematangi et Vanavana, à l'ouest de Moruroa, ne sont pas atteintes (pas encore ! ?). Et Tureia, et Vairaatea et Vahitahi, pas beaucoup plus loin que Tenania ma ? Quand leur tour ? Les plus grandes expériences doivent venir encore. Et à côté du mal matériel, il y a le mal moral, apporté dans mes îles par les militaires. Ils sont installés déjà à Reao, Tureia et Vairaatea. Dans quelques jours un groupe de légionnaires débarquera à Pukarua, pour y rester. Que vont devenir mes chères îles de l'Est, pour lesquelles j'ai travaillé dur ? »⁶

Il est donc probable que la Mission catholique ait été indemnisée par l'administration militaire sur la base de 600 fr par cocotier. Le Père Victor fut probablement rassuré par les autorités du CEP. Peu au fait des risques de la radioactivité, il protestait seulement contre l'interdiction de retour et d'exploitation des îles « radioactives » qui constituait un dommage important pour ses paroissiens. Il n'imaginait probablement pas que les « suites fâcheuses » se manifesteraient, des années plus tard, en conséquences graves sur la santé des insulaires.

Mais l'interdiction de retour sur les atolls par le CEP ne fut probablement pas maintenue pendant toute la période des essais aériens. En effet, selon des habitants de Tureia dont les parents faisaient partie des exploitants de la cocoteraie, les insulaires de Tureia et d'autres atolls retournaient à Tematangi pour l'entretien de la cocoteraie en dehors des campagnes de tirs aériens. On peut supposer que les retombées radioactives avaient contaminé non seulement les sols mais également l'eau des citernes, seule source d'eau de boisson sur les atolls.

Juridiquement, l'atoll de Tematangi n'appartenait pas au domaine public de la Polynésie : un document (voir annexe) précise que « l'atoll de Tematangi a été accordé en concession définitive à la SCI Tematangi Vanavana en 1974. »⁷ Cette SCI était dirigée par le Père Victor et elle ne serait plus en activité depuis le décès de ce dernier en 1986.

Depuis une vingtaine d'années, quelques familles se sont installées à Tematangi et le village de Teakoro a été construit pour ces habitants permanents. Un ponton de débarquement a été construit à Teakoro ainsi qu'une église et des bâtiments administratifs. Le statut juridique de la population n'est pas clair puisqu'ils exploitent un atoll qui reste propriété de la SCI, sous couvert de la Mission catholique.

⁶ Lettre du Père Vallons à Mgr Mazé, 27 juin 1967, Archives de l'Archevêché de Papeete, C89-1/100

⁷ Extrait de courrier du Vice-Président Edouard Fritch, non daté (voir annexe)

En 2001, le village comprenait 36 habitants⁸ qui vivent de l'exploitation du coprah et loin de tout : l'atoll n'a pas de piste d'atterrissage et les communications avec l'extérieur se font encore par radio. Administrativement, Tematangi a été rattaché à la commune de Tureia.

1.6 - Les installations du CEP abandonnées à Tematangi

Un état des lieux sur le motu Temahui devrait être réalisé au plus tôt pour une évaluation des travaux de réhabilitation à effectuer.

Les informations recueillies par Moruroa e tatou permettent de faire un inventaire (provisoire) des installations laissées par le CEP à Tematangi :

1- un terrain de volley-ball	Utilisé par les habitants
2- un hangar	Utilisé comme hangar à coprah
3- 5 bungalows	Utilisés par les habitants
4- dalle piste hélicoptère	A conserver
<i>Installations à démolir et à enlever</i>	
5- 4 shelters	En mauvais état et inutilisables
6- four à pain	
7- foyer-cantine	
8- 3 bâtiments vétustes	
9- canalisations électriques en béton	
10- un abri de groupe électrogène	
11- un quai en mauvais état (dangereux)	

Etant donnée la situation juridique particulière, il sera nécessaire de réaliser cet état des lieux en concertation avec les personnes ou institutions concernées : représentants des habitants et des exploitants de la cocoteraie, représentant de la Mission catholique, maire délégué de Tematangi, municipalité de Tureia, représentants du Pays, Tavana Hau, Armées...

2 - Tentative d'inventaire des anciennes installations du CEP dans les archipels

Depuis 1966, de nombreuses infrastructures nécessaires au déroulement des expériences nucléaires ont été construites ou installées dans des îles ou atolls de la Polynésie⁹. La plupart de ces installations, souvent peu conséquentes, étaient utilisées pour les prévisions et les mesures météorologiques, pour les mesures radiologiques, principalement du temps des essais aériens et pour des mesures sismiques du temps des essais souterrains.

Un grand nombre de ces installations étaient alimentées par des batteries électriques au plomb qui étaient renouvelées périodiquement.

Certaines de ces installations ont, après la fin des essais en 1996, été conservées, soit pour les besoins de la météorologie nationale, soit pour l'enregistrement des mesures radiologiques destinées à l'établissement du rapport annuel de la France à l'UNSCEAR.

⁸ <http://com.univ-mrs.fr/IRD/atollpol/resatoll/perlicul/devlperl/dynaperl.htm>

⁹ Voir : Ministère de la défense, La dimension radiologique des essais nucléaires français en Polynésie, p. 96 à 100

Sans prétendre avoir fait l'inventaire complet de ces anciennes installations, la liste suivante¹⁰ permettra de se faire une idée du maillage de la Polynésie par les infrastructures du CEP. Au moment où l'on parle de transparence et de réhabilitation des sites « pollués » par les activités du CEP (en dehors de Moruroa et Fangataufa), il importera aux responsables de ces réhabilitations d'établir ou de faire établir un état des lieux complet et des travaux qui devront être entrepris pour la dépollution.

2.1 - Localisation des postes périphériques du CEP et des stations de mesures radiologiques et biologiques

2.11 - Types d'installations

- Poste de contrôle radiologique permanent (PCR permanent)
- Poste de contrôle radiologique de campagne (PCR campagne)
- Poste de contrôle biologique (PCB)
- Poste de surveillance radiologique (PSR A)
- Poste de surveillance radiologique (PSR B)
- Poste de télémesures

2.12 – Installations de la période des essais aériens (1966 – 1974)

- Moruroa : PSR B, poste de télémesures
- Fangataufa : PSR B, poste de télémesures
- Mangareva : PCB, PCR permanent, poste de télémesures à Taku (*remplacé en 1983 par dosimètres*)
- Tureia : PCB, PCR permanent, poste de télémesures (*remplacé en 1983 par dosimètres*)
- Reao : PCB, PCR permanent, poste de télémesures (*remplacé en 1983 par dosimètres*)
- Marutea Sud : PSR B, poste de télémesures (*remplacé en 1983 par dosimètres*)
- Matureivavao : PSR B, poste de télémesures
- Maria : PSR B, poste de télémesures
- Morane : PSR B, poste de télémesures
- Tematangi : PSR B, poste de télémesures (**poste périphérique**)
- Vanavana : PSR B, poste de télémesures
- Hao : PCB, PCR permanent
- Mahina : PCB, PCR permanent
- Ahunui : PSR B
- Anuanurunga : PSR B
- Takaroa : PSR A
- Rangiroa : PSR A
- Nuku Hiva : PSR A
- Rimatara : PSR A
- Moorea : PSR A
- Huahine : PSR A
- Raiatea : PSR A
- Bora Bora : PSR A

- Vairaatea : PCR campagne
- Puka Puka : PCR campagne
- Raroia : PCR campagne
- Makemo : PCR campagne
- Anaa : PCR campagne
- Hikueru : PCR campagne
- Hereheretue : PCR campagne
- Rapa : PCR campagne
- Raivavae : PCR campagne
- Hiva Oa : PCR campagne

¹⁰ En plus de Pukarua, Reao, Tureia, Mangareva et Hao, ce sont donc plus d'une trentaine d'îles ou atolls qui sont concernés.

Papeete : PCR campagne
Taravao : PCR campagne

2.13 – Installations de la période des essais souterrains (1975)

Moruroa : PSR (*supprimé en ?*)
Mangareva : PCB, PCR (*remplacés par dispositifs allégés entre 1976 et 1978*)
Tureia : PCB, PCR (*remplacés par dispositifs allégés entre 1976 et 1978*)
Reao : PCB, PCR (*remplacés par dispositifs allégés entre 1976 et 1978*)
Hao : PCB, PCR (*remplacés par dispositifs allégés entre 1976 et 1978*), PSR (*supprimé en ?*)
Mahina : PCB, PCR (*remplacés par dispositifs allégés entre 1976 et 1978*)
Matureivavao : poste de télémesures
Pukarua : poste de télémesures (*remplacé en 1983 par dosimètres*)
Vahitahi : poste de télémesures
Vairaatea : poste de télémesures
Tematangi : poste de télémesures (*remplacé en 1983 par dosimètres*)
Morane : poste de télémesures
Nukutavake : poste de télémesures (*remplacé en 1983 par dosimètres*)
Makemo : PSR
Hereheretue : PSR
Rangiroa : PSR
Hiva Oa : PSR (*supprimé en ?*)
Raivavae : PSR
Tubuai : PSR (*supprimé en ?*)
Tahiti : PSR Arue (*supprimé en ?*)
Taravao : PSR
Bora Bora : PSR

2.2 – Installations de surveillance radiologique actuellement en service (2007)

Tahiti
Maupiti
Rangiroa
Hao
Mangareva
Hiva Oa
Tubuai

2.3 - Postes météorologiques militaires du temps du CEP (période des essais aériens : 1966 – 1974)

Moruroa
Mangareva
Tureia
Tematangi (temporaire)
Hao
Reao
Puka Puka
Rapa

3 - Autres installations liées aux essais

3.1 - Stations sismiques

Au temps des essais souterrains, des installations sismiques ont été mises en place par le Laboratoire de Détection et de Géophysique (LDG) pour enregistrer les ondes sismiques créées par les explosions souterraines. Le LDG dépendait de la Direction des Applications Militaires du CEA. La localisation de cette dizaine d'installations réparties dans les archipels polynésiens n'est pas facile à établir. Quelques stations sont actuellement en activité dans le

cadre du système de surveillance du traité d'interdiction des essais. La plus importante se trouve sur les hauteurs de Pamatai à Tahiti pour mesurer les infrasons et les séismes (stations PS18 et IS24). D'autres stations secondaires sont installées aux Marquises, aux Australes et sur l'île de Mangareva et sont, semble-t-il, encore en activité.

Par contre, d'autres installations de mesures sismiques qui avaient une utilité militaire du temps des essais souterrains auraient été abandonnées. Là encore, il serait utile d'en établir la localisation pour vérifier si des opérations de nettoyage ne seraient pas nécessaires. Cette proposition s'appuie sur une information reçue sur l'ancien sismographe installé dans le lagon d'Amanu où des batteries auraient été abandonnées sous 50 cm d'eau (voir Annexe 6).

3.2 - Le cas particulier d'Eiao

L'île inhabitée d'Eiao, dans l'archipel des Marquises, a été utilisée pour des recherches en vue d'effectuer des essais souterrains. Une mission de 10 mois a été envoyée en 1973 sur cette île pour effectuer des sondages souterrains. L'histoire de cette mission a été rapportée par l'un de ses acteurs, Jean-Louis Candelot¹¹. D'importants travaux y ont été réalisés et les installations ont été abandonnées lorsque le CEP s'est rendu compte que la morphologie de l'île ne se prêterait pas aux explosions souterraines.

En mars 2007, une mission scientifique a été effectuée à Eiao et un compte-rendu a été publié par Jean-Louis Candelot dans la revue Tahiti Pacifique Magazine¹². L'auteur rappelle que des opérations de nettoyage des vestiges du CEP avaient été effectuées en 1998, mais qu'il reste néanmoins des matériaux qui resteraient à évacuer (pneus usagés, batteries électriques, pièces de véhicules, bouteilles vides...). Alors que des projets de classement par l'UNESCO des Iles Marquises comme patrimoine mondial de l'humanité, il semble tout à fait indiqué d'effectuer un dernier nettoyage sur cette île.

En raison de la présence de vestiges archéologiques de grande importance pour l'histoire des Marquises et de la Polynésie, très bien décrits dans le rapport de M. Candelot, il sera nécessaire de traiter les opérations de réhabilitation en étroite coopération avec les archéologues et les services de l'environnement. Les propositions de M. Candelot suggèrent que le chantier de réhabilitation pourrait avoir une envergure limitée.

4 - Recommandations

Pour se conformer à la décision de l'Etat d'entreprendre le démantèlement des anciens ouvrages de l'ex-DIRCEN annoncée par M. Jurien de la Gravière en octobre 2006, il sera utile de compléter le programme prévu et actuellement en cours de réalisation par une prise en compte des recommandations suivantes :

4.1 – Deux missions d'expertise technique devront être réalisées au plus tôt, l'une sur l'atoll de Tematangi, l'autre dans l'île de Eiao où subsistent des vestiges conséquents de l'ex-Dircen. Un rapport de chacune de ces missions d'expertise technique sera établi. Un programme de réhabilitation et un calendrier seront proposés en concertation avec les institutions et personnes concernées.

4.2 – Une « tournée inventaire » devra être réalisée dans la trentaine d'atoll ou îles des archipels polynésiens où des installations annexes de l'ex-Dircen ont été abandonnées. Cette mission pourrait, si nécessaire, effectuer en même temps l'assainissement

¹¹ Jean-Louis Candelot, L'épopée du CEP à Eiao, dans le livre de Christian Beslu, Tranche de vie à Moruroa, SEO & Editions Le Motu, 2003, p. 118 à 124 et Tahiti Pacifique Magazine n° 53, septembre 1995.

¹² Jean-Louis Candelot, Expédition Eiao 2007, Tahiti Pacifique Magazine n° 194, juin 2007, p. 14 à 22

environnemental de ces anciennes installations (récupération des anciennes batteries ou générateurs électriques, notamment). Au cas où des opérations de plus grande envergure seraient nécessaires, une mission d'expertise technique sera réalisée et fera des propositions de réhabilitation environnementale.

4.3 – Dans un objectif de transparence, les autorités du ministère de la Défense établiront un inventaire complet de tous les sites polynésiens qui ont été utilisés entre 1966 et 1996 pour les activités de la Dircen.

De même, un inventaire et une localisation des rejets de déchets radioactifs dans les fosses océaniques seront rendus publics.

Un inventaire similaire sera effectué pour tous les bâtiments de la Marine nationale qui ont été immergés dans les eaux polynésiennes.

Bruno Barrillot

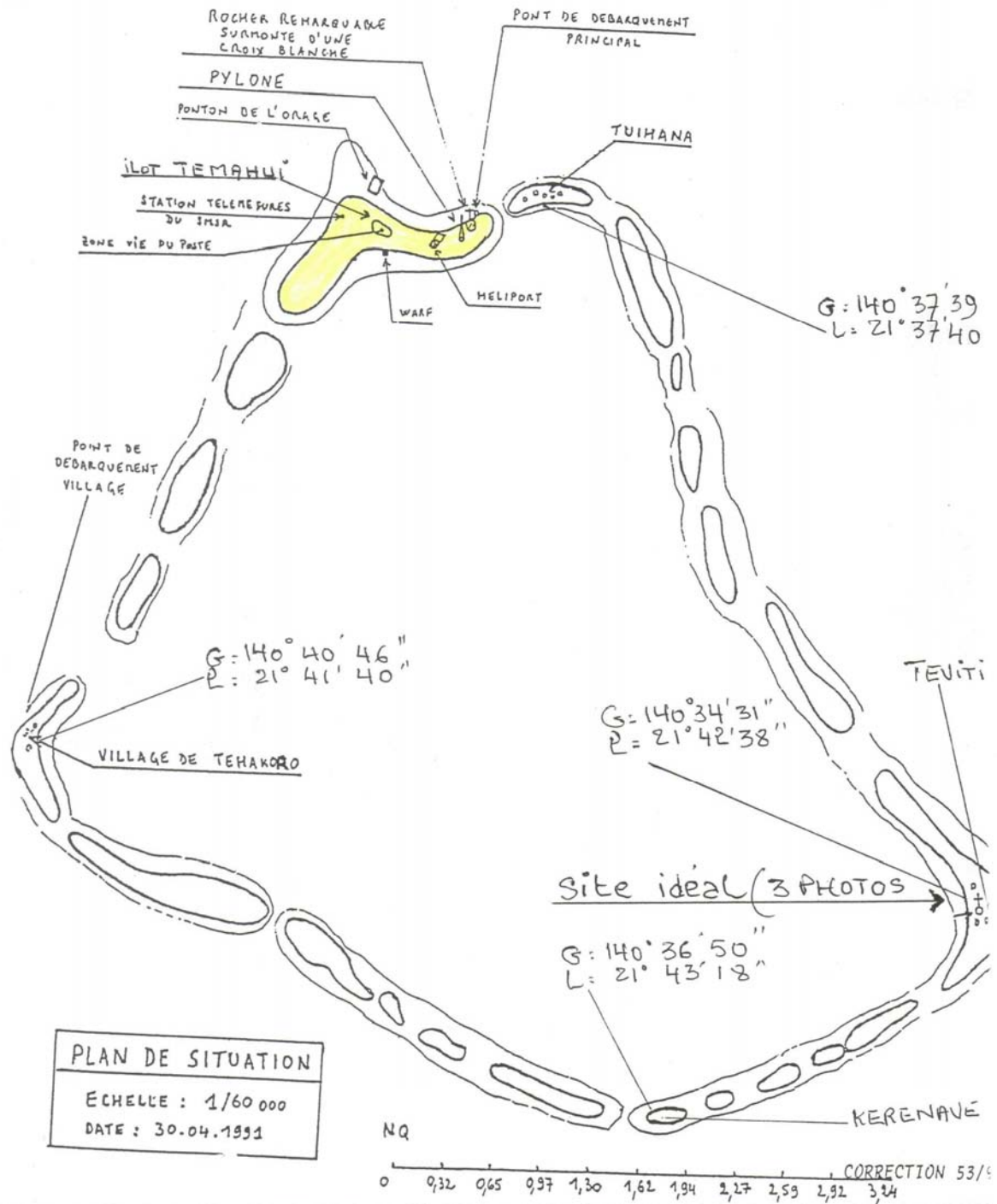
11 décembre 2007

Copie(s) :

PR	1
SGG	1
MSP	1
Membres du Coscen	20
Ministère de l'Équipement	1
Représentants Etat et Armées	5

Annexe 1

TEMATANGI



Annexe 2

LE Vendredi 3 Mars 1974										DE TEMATANGI A TEMATANGI									
HEURE	ETAT DU TEMPS			CAP COMPAS		VARIATION		CAP		DE		ROUTE	ALLURE	VITESSE	VITESSE	DISTANCE	POSITION DU NAVIRE	OBSERVATIONS	SIGNATURE
	Direction et force du vent	État de la mer	Nébulosité	Gros	Magnétique	en sec.	en sol.	est	est	est	est								
0815				120	φ	120	φ	120	φ	120	φ	120	A/3	12			330 (P) NW Tematangi / 15M Pointe Fomment		
0817				090	φ	090	φ	090	φ	090	φ	090	A/3				345 (P) NW Tematangi 10,7M		
0825				090	φ	090	φ	090	φ	090	φ	090	A/3	14					
082530													Stop						
0826													Stop						
082645													Stop						
083035													AR 4						
083040													Stop						
083105													AR 3						
083645													AR 4						
083745													Stop						
084155													AR 4						
085445													Stop						
085610													Stop						
085640													AR 3						
091605													AR 3						
0940													Stop						
0945																			
1000																			
1105																			
1132																			
1200																			
1215	N 4	1	6										Stop						
1215	N 4	1	6										Stop						
1220																			

Annexe 3

J'ai l'honneur de vous annoncer que suis favorable à votre demande.

Néanmoins, je tiens à vous préciser que l'atoll de Tematangi n'est pas domanial mais a été accordé en concession définitive à la SCI Tematangi-Vanavana en 1974.

Les instances dirigeantes de cette SCI ne sont plus en activité depuis le décès du « Père Victor » en 1986.

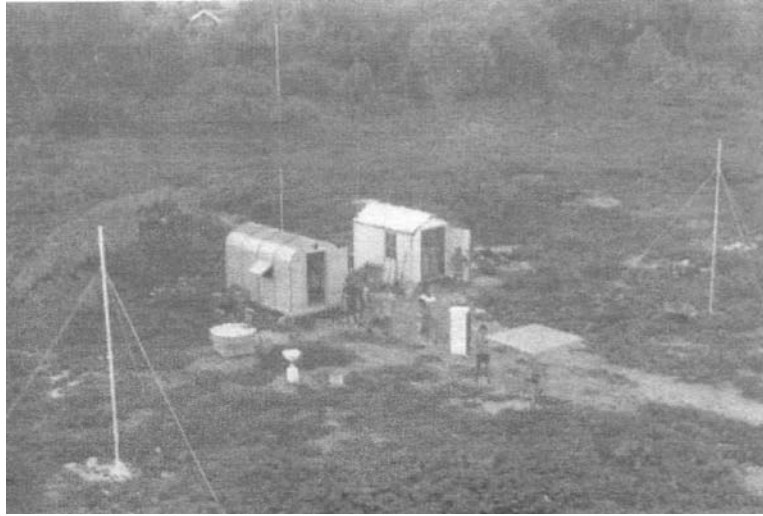
Toutefois, vous pourriez prendre contact avec Monsieur Wini BRANDER, Maire de la commune de Tureia, lui même sociétaire de la SCI.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



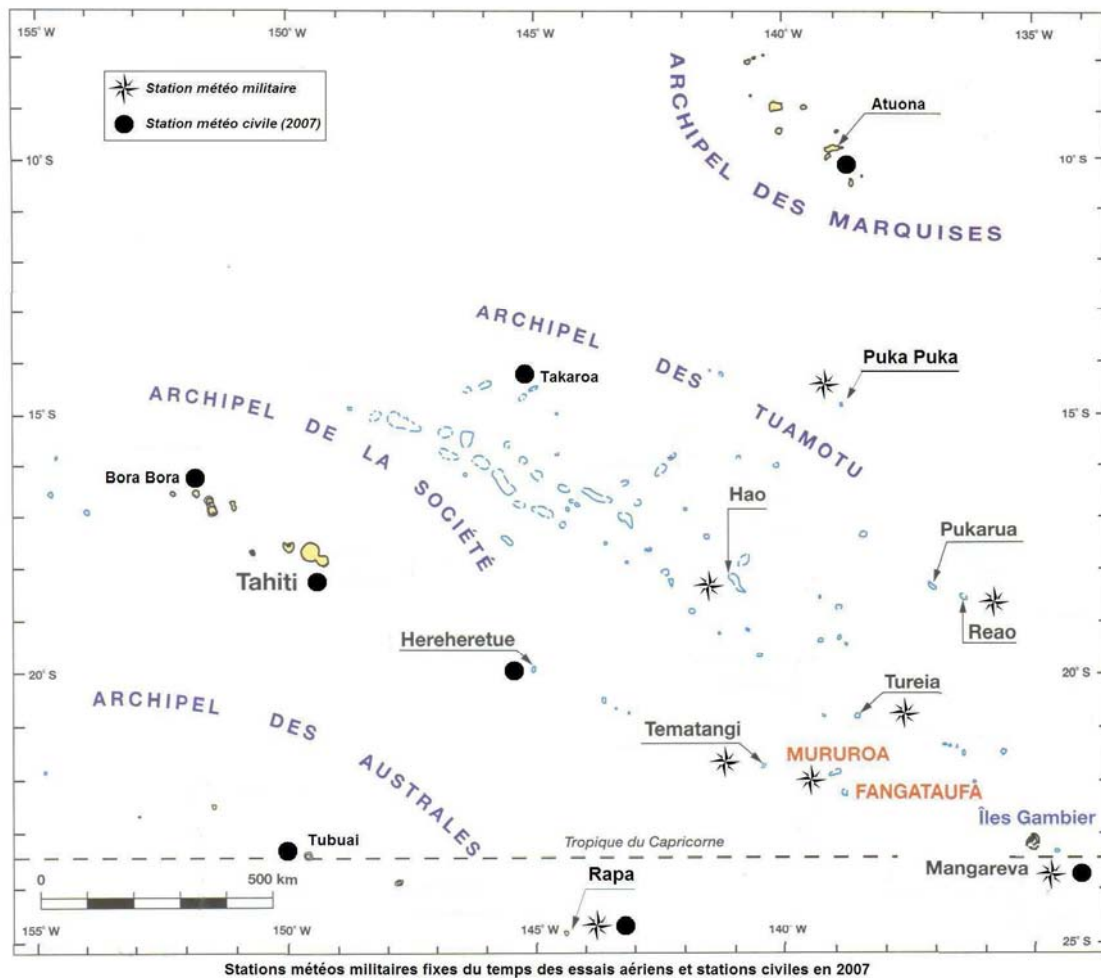
Vice-Présidence Ministère du Développement des Archipels et des Postes et Télécommunications chargé de la Déconcentration administrative

Annexe 4

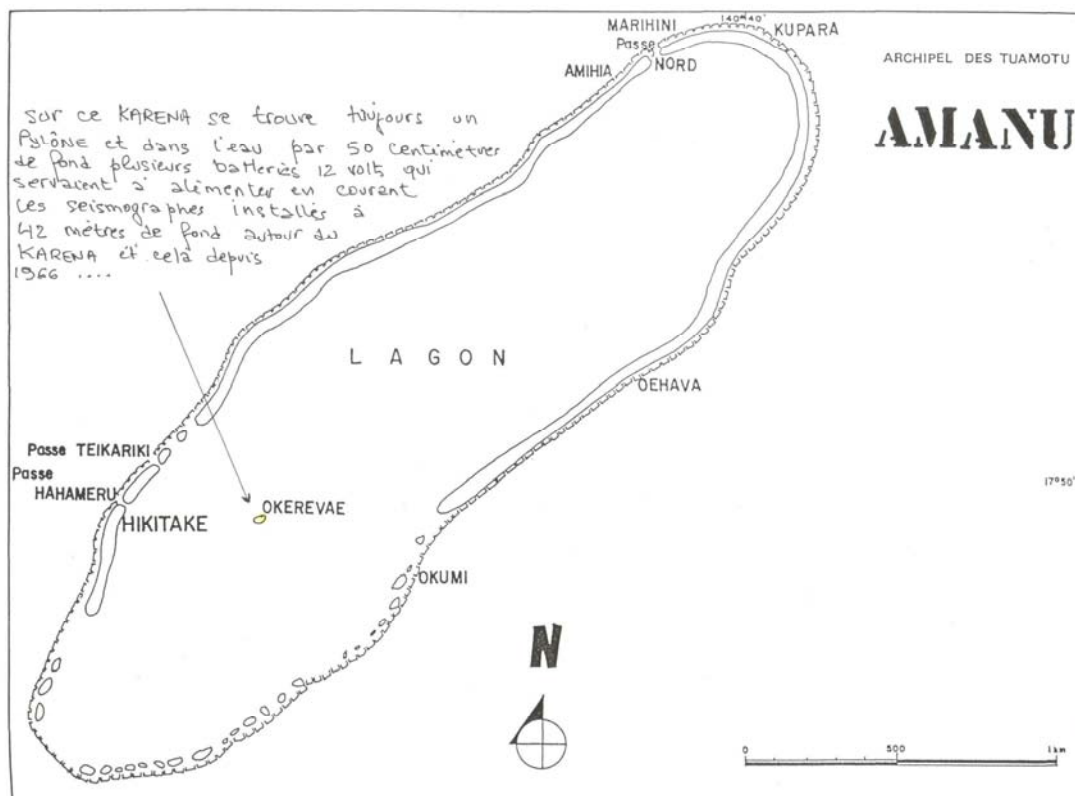


La station météo de Tematangi en 1974
(<http://tcdorage.free.fr/photosinsolite1974b.html>)

Annexe 5



Annexe 6



Annexe 7

Essai d'inventaire des bâtiments de la Marine nationale coulés en Polynésie

Plusieurs bâtiments de la Marine nationale en service du temps du CEP ont été coulés dans les eaux polynésiennes. Il serait temps d'en faire un inventaire public et de localiser les lieux d'immersion. Parmi ces bâtiments de la marine, il faut mentionner les nombreuses embarcations de moindre importance de la Direction du Port de Moruroa (et de Hao) qui ont été immergées sur place.

La courte liste ci-dessous a été établie à partir de données retrouvées principalement sur le site internet www.netmarine.net et par des contacts avec des anciens de la marine de l'association AVEN. Cette liste n'est évidemment pas complète.

Blavet coulé au large de Tahiti le 6 septembre 1988
Francis Garnier coulé le 29 octobre 1966
Hippopotame coulé le 4 avril 1986
Maine coulé le 24 septembre 1973
Papenoo coulé le 23 juin 1996 au large de Tahiti
Tarentule désarmé le 14 avril 1972 et coulé en mai 1972
Pétrolier Lac Chambon coulé entre Mangareva et Pitcairn le 4 avril 1974
...

En plus des bâtiments de la marine, de nombreux engins de chantiers, camions et autres matériels vraisemblablement non contaminés ont été « océanisés » comme en témoigne la photo et le commentaire suivants :



Hao 1971 : Cette photo a été prise par moi lors du lagonage de la balayeuse de piste Rolba. La péniche est au beatachage à la darce Dumez devant les STA. Nous sommes sortis entre Amanu et Hao dans cette situation.

Au retour un des cables de la porte était endommagé et nous avons passé la passe Kaki avec la porte ouverte, pratiquement au raz de l'eau !!! (<http://www.haoscope.com/photos.html>)